

ANNEXE D  
CRITÈRES D'ÉVALUATION  
21201-15-2157832

Fournisseur : \_\_\_\_\_

**Critères obligatoires d'évaluation**

1. Les propositions DOIVENT respecter les critères obligatoires suivants. Les offres doivent être appuyées par des détails suffisants, surtout lorsqu'un critère obligatoire exige une preuve à l'appui. **Les propositions qui ne respectent pas les critères obligatoires seront rejetées.**
2. Les critères obligatoires d'évaluation sont :

**ATTENTION PROPOSANTS : VEUILLEZ INDIQUER CI-DESSOUS LES NUMÉROS DES PAGES DE VOTRE PROPOSITION OÙ LE CRITÈRE EST TRAITÉ.**

		POUR FINS D'ÉVALUATION UNIQUEMENT		
Exigence	No de page	Conforme	Non conforme	Observations
1. Fournir la preuve à l'effet que le proposant possède un compte en règle avec la commission provinciale appropriée de santé et de sécurité au travail.				
2. Fournir la copie d'au moins une licence provinciale de mécanicien agréé en ascenseurs.  Note : La licence applicable est pour le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve.				
3. Fournir une copie de la police d'assurance responsabilité commerciale générale				

**Exigences obligatoires :** Réussi \_\_\_\_\_ Échec \_\_\_\_\_

Équipe d'évaluation

Département	Nom de l'évaluateur (lettres moulées)	Signature	Date
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____